Santé Québec Montérégie-Ouest

Démarche qualité – Info-POR

L'importance de réduire les blessures liées aux chutes grâce à un programme de prévention

Cette fiche vise à promouvoir les pratiques organisationnelles requises (POR) d'Agrément Canada, jugées essentielles à mettre en place pour améliorer la sécurité des usagers et réduire au minimum les risques.

Saviez-vous que ?

Les chutes et quasi-chutes représentent une proportion importante des incidents rapportés à Santé Québec Montérégie-Ouest.

En 2023-2024, elles comptaient pour une part importante des événements déclarés et demeurent une cause majeure d'hospitalisation évitable.

Développer une culture de sécurité partagée est essentiel : chacun a un rôle à jouer pour prévenir les chutes et réduire les blessures qui en découlent.

Pensez SAFE :

S – Sécurité des lieux
A – Assistance à la mobilité
F – Facteurs de risque réduits
E – Enseignement à l'usager et à sa famille

En chiffres :

- 35 % des incidents-accidents déclarés concernent des chutes ou quasi-chutes (2025-2026);
- 9761 chutes déclarées en 2025-2026, dont 59 ayant causé des conséquences permanentes ou un décès (74 en 2024-2025);
- Moins de 1 chute sur 5 entraîne maintenant des conséquences : 16 % en moyenne depuis avril 2026, comparativement à plus de 20 % dans 4 périodes sur 6 entre avril et septembre 2025.

Au Canada, les chutes sont la principale cause d'hospitalisation :

- Plus du tiers des aînés hospitalisés doivent être relocalisés en soins de longue durée;
- Chez les enfants d'un an et moins, une chute sur cinq survient lorsqu'ils sont portés.

Clientèles visées/Personnel visé

Toute personne œuvrant à Santé Québec Montérégie-Ouest;
Employé(e)s, gestionnaires, médecins, stagiaire ou bénévoles.
Incluant : L'usager, ses proches aidants et ses visiteurs.

Notre boîte à outils

Besoin d'outils ou de formations en **prévention des chutes**? Retrouvez tout au même endroit sur la Page intranet – Prévention des chutes.

Éléments clés à inclure dans nos pratiques

Assurer une vigie de l'environnement physique sécuritaire.

- Je participe à l'identification des risques et à la mise en place de mesures pour sécuriser les espaces intérieurs et extérieurs.
- Je me réfère aux procédures, cadres de référence et outils en vigueur accessibles dans la section *Documentation et outils cliniques* et *Outils de communication* de la page intranet.
- Exemples de risque: plancher glissant, encombrement, éclairage inadéquat, surfaces glacées, mobilier instable.

Repérer le risque de chutes et de blessures qui en découlent.

- Je repère le risque de chute avec les outils en vigueur, mes observations et les propos de l'usager/proches; j'en documente les résultats au dossier;
- J'utilise le formulaire de repérage adapté à mon milieu et à ma clientèle *(plusieurs existent;* choisir celui qui s'applique — *voir section Documentation et outils cliniques*);
- Je rends accessibles les affiches et dépliants pour l'auto-repérage *(voir section Outils de communication).*

Évaluer l'usager dont le repérage est positif ou qui a chuté

- Je fais l'identification et l'évaluation des facteurs de risque lors d'un repérage positif et l'évaluation postchute après une chute; au besoin, j'oriente vers un intervenant habilité pour la réaliser;
- Je choisis l'outil/formulaire prévu par la procédure en vigueur dans mon secteur (*voir section Documentation et outils cliniques*), je communique les résultats et les consignes au dossier.

Intervenir afin de prévenir les chutes et réduire les blessures qui en découlent.

- Je mets en œuvre des interventions adaptées aux facteurs de risque identifiés lors de l'évaluation : informer l'usager de son risque et convenir de mesures de prévention, fournir l'aide à la marche appropriée, ajuster la surveillance/rapprochement, etc;
- Je m'appuie sur les outils (ex. *Fiche d'identification visuelle de la mobilité, AMC-DSIEU-6019 Tournée intentionnelle, AMC-DSIEU-6009 Évaluation et interventions liées aux facteurs de risque de chute)* et sur les ressources des sections *Documentation et outils cliniques et Outils de communication***.**

Déclarer les incidents et accidents lorsqu'une chute ou quasi-chute se produit en prestation de soins et services.

- Je déclare toute chute ou quasi-chute selon le mode et les outils en vigueur dans mon secteur, et divulgue l'événement selon les modalités prévues à la procédure organisationnelle.

Participer à des activités d'apprentissage sur la prévention des chutes.

- Je participe aux activités d'apprentissage en prévention des chutes et j'intègre les apprentissages à ma pratique;
- Je choisis l'activité adaptée à mon milieu et à ma clientèle dans la section *Formation* de la page intranet.

Participer à l'amélioration du programme de prévention des chutes.

- Je collabore, lors d'événements indésirables, à l'analyse des causes et à la mise en place de mesures pour éviter la récurrence;
- Je m'appuie sur les résultats d'audits bisannuels diffusés pour mettre en œuvre des améliorations avec mon équipe.

La qualité au cœur de nos actions !

Nos personnes-ressources :

Josée Ferland, conseillère cadre spécialisée en soins infirmiers – volet SHAPPA, DSI
Olivier Sainte-Marie, APPR à l'équipe Qualité de la pratique clinique, DSMSSS